



POLICE MUNICIPALE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**A R R E T E**

**CONCERNANT L'ORGANISATION DE LA LUTTE  
CONTRE LE CANCER  
PLACE CHARLES DE GAULLE  
DU 19 AU 24 MARS 2007**

*EH/CB*

*APM 07/0275*

*Le Maire de la Ville de ROYAN,*

*Vu les articles L 2122-28 et L 2211-1 et suivants du Code  
Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la demande présentée par Madame Hélène D. VERNEUIL  
(Responsable Section de Royan de la Ligue), sise 23 bis  
avenue de la Grande Côte - 17570 ST AUGUSTIN, en date du 16  
février 2007,*

*Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes  
et des biens à l'occasion de la semaine nationale de lutte  
contre le cancer, du 19 au 24 mars 2007,*

**A R R E T E**

*ARTICLE 1 : La Place Charles de Gaulle sera occupée par deux  
chapiteaux de 5 x 5 mètres du 19 au 24 mars 2007 dans le cadre de la  
semaine nationale de lutte contre le cancer.*

*Ces tivolis seront ouverts au public le mercredi 21 mars  
2007 de 10h00 à 18h00.*

*ARTICLE 2 : Le montage des deux tivolis sera effectué par le  
Département Animation.*

*ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,  
Monsieur le Commissaire Principal de Police, Monsieur le Commandant de  
la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Tous Agents de la Force  
Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du  
présent arrêté.*

*Fait à ROYAN, le 09 mars 2007*

**Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 13 mars 2007**

**Le Maire,  
H. LE GUEUT**